

COMMUNE DE BON-ENCOTRE**CONSEIL MUNICIPAL***Séance Ordinaire du mercredi 28 mars 2018 à 18 h 30*

L'AN DEUX MILLE DIX HUIT, le 28 mars 2018 à 18 h 30, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCOTRE légalement convoqué le 21 mars 2018, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : M. TREY D'OUSTEAU Pierre, M. AMELING Christian, Mme BARRAULT Simone, M. VINDIS Marcel, Mme LAPEYRE Jacqueline, M. ZALATEU Jean-Jacques, M. BORDES Michel, Mme LAPEYRE Brigitte, Mme OGIER Marie, Mme LAMY Laurence, M. VIDAL Jean-Christophe, Mme LAMARTINE-GEOFFROY Céline, Mme CHATOT Magali, Mme VILLA Pierrette, Mme FERRAND Isabelle, M. SIMONITI Jean-Claude, Mme PAILHORIES Anne, M. DUBOIS Louis-Paul, Mr RAYSSAC Pascal.

Étaient représentés :

- Monsieur LAUZZANA Michel pouvoir à Monsieur TREY D'OUSTEAU Pierre.
- Monsieur MEYNARD Jean-Claude pouvoir à Monsieur AMELING Christian.
- Madame JUILLIA Jacqueline pouvoir à Madame OGIER Marie.
- Monsieur LEMAIRE Jean-Marc pouvoir à Monsieur VINDIS Marcel.
- Madame VERLHAC Jacqueline pouvoir Monsieur BORDES Michel.
- Monsieur BIELLE-BIARREY Laurent pouvoir à Monsieur VIDAL Christophe.
- Madame TOBELI Sylvie pouvoir à Madame LAMY Laurence.
- Monsieur DEGUIN Gérard pouvoir à Madame FERRAND Isabelle.
- Madame BIFFIGER PEYRANI Isabelle pouvoir à Monsieur SIMONITI Jean-Claude.

Absente :

- Madame ALEMAN Marie-Noëlle.

Monsieur Marcel VINDIS a été désigné secrétaire de séance.

2018.15 - OBJET : VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2018.

VOTE : Pour : 25

Contre : 3 (Mr SIMONITI, Mme BIFFIGER, Mr RAYSSAC).

Mes Chers Collègues,

Le budget primitif 2018 que j'ai l'honneur de vous présenter s'équilibre en dépenses et recettes pour la section de fonctionnement et en suréquilibre pour la section d'investissement.

La section de fonctionnement reste au dessus des 9 M€ mais prévoit une baisse de 4.09 % par rapport au BP 2017.

La section d'investissement (4 884 K€) fait apparaître des dépenses importantes qui comprennent notamment 1 363 K€ de restes à réaliser et 1 833 K€ de dépenses d'équipement nouvelles.

Le report de l'excédent de fonctionnement cumulé élevé (2 854 K€) associé à la maîtrise des dépenses de fonctionnement, permet d'envisager un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de 2 692 K€ pour le budget prévisionnel 2018. Les recettes d'investissement atteignent ainsi la somme de 5 773 K€ ce qui les rendent supérieures aux dépenses.

Ce déséquilibre (+ 888 K€) résulte également de la volonté de ne pas prévoir de dépenses d'investissement surévaluées (sincérité du budget) et surtout de conserver une réserve pour absorber la baisse de l'épargne nette comme présentée lors du DOB 2018 (prospective 2018-2021), et s'assurer ainsi du remboursement du capital de la dette pour les prochains budgets.

Le budget 2018 se présente donc comme suit :

| | DEPENSES | RECETTES |
|-------------------------------|--------------------------|-------------------------|
| • Section de fonctionnement : | 9 096 610.68 € | 9 096 610.68 € (-4.09%) |
| • Section d'investissement : | 4 884 782.06 € (-16.72%) | 5 773 088.67 € (-1.57%) |
| BUDGET TOTAL : | 13 981 392.74 € | 14 869 699.35 € |
| 15 350 106.54 € (en 2017) | | |

1.- SECTION DE FONCTIONNEMENT

Elle s'équilibre en dépenses et recettes à 9 096 610.68 € (-4.09%)

Les principaux postes de cette section sont :

RECETTES

- Les produits des domaines (70) : **360 500 €** (au lieu de 313 450 € BP 2017)
 - + 15.01 %
 - *Ajustement par rapport au réalisé 2017 pour la facturation cantine*
 - *Nouvelle imputation du remboursement du personnel mise à disposition au centre de loisirs (ALLJPA)*
- les impôts et taxes (73) : **4 926 120 €** (au lieu de 4 901 727 € BP 2017)
 - +0.50 %
 - *Prise en compte de la revalorisation par la loi des finances 2017 de la mise à jour des valeurs locatives à partir de 2018 sur la base de l'évolution de l'indice des prix à la consommation (+ 1.2%)*
 - *Pas de croissance physique importante prévue des bases fiscales*
 - *Stabilité du FNGIR et de l'enveloppe du FPIC (1 Md€ depuis 2016)*
 - *Stabilité de l'Attribution de Compensation et de la dotation de solidarité communautaire*

- *Maintien du niveau de la taxe sur l'utilisation des services publics et du domaine et de la Taxe Locale sur les Publicités Extérieures.*
- *Diminution de la recette liée à la Taxe additionnelle sur les droits de mutation compte tenu du contexte local (Carte des aléas PPRMT).*
- les dotations et participations (74) : **700 635 €** (au lieu de 705 968 € BP 2017)
 - *-0.76%*
 - *Arrêt de la contribution par la baisse de la DGF au redressement des comptes publics*
 - *Renforcement de l'écrêtement (- 26K€) en lien avec le potentiel fiscal de la commune pour alimenter les dotations de péréquation des autres communes et des départements au sein de la DGF.*
 - *Augmentation prudente de l'enveloppe consacrée à la Dotation de Solidarité Rurale en raison de l'abondement au niveau national divisé par 2 en 2018.*
 - *Baisse des compensations de l'État sur la fiscalité directe en raison notamment de la diminution du Fonds Départemental de la TP de 14,3%.*
 - *Maintien du niveau de compensation de la TH et TF.*
- Autres produits de gestion (75) : 27 050 € (identique au BP 2017)
- Atténuation de charges (013) : **109 100 €** (au lieu de 123 000 € BP 2017)
 - *-11.30%*
 - *Ajusté en fonction des agents en longue durée et du remboursement de leur salaire*
 - *Arrêt d'une partie de remboursement d'un agent qui était en mise à disposition syndicale totale.*
 - *ancienne imputation du remboursement du personnel mise à disposition au centre de loisirs (ALLJPA)*

DEPENSES

- les charges à caractère général (011) : 1 643 945 € (au lieu de 1 626 449 € BP 2017)
 - *+1.08%*
 - *effort engagé pour l'entretien et l'équipement des terrains de sports (tennis)*
 - *Augmentation des frais liés aux contentieux*
 - *Augmentation des dépenses d'entretien du matériel roulant*
 - *Amélioration des réseaux et connexions internet dans les bâtiments publics (écoles notamment)*
- les dépenses du personnel (012) : **3 518 324 €** (au lieu de 3 560 818 € BP 2017)
 - *-1.19%*
 - *Maintien de l'enveloppe générale en prenant en compte la modification des rythmes scolaires*

- Renforcement des personnels pour des missions spécifiques et à durée déterminée (inventaire comptable),
 - mise en œuvre dernière tranche du PPCR
 - Augmentation des cotisations sociales (IRCANTEC, CNRACL, Pôle Emploi)
 - Remplacement d'un agent en accident de travail longue durée
 - Renfort d'agents contractuels en compensation des temps partiels thérapeutiques
 - Le glissement vieillesse et technicité (avancement d'échelons et de grades)
 - Augmentation du point d'indice en année pleine
 - Prévission du retour des agents en disponibilité pour convenance personnelle
- Atténuation de produits (014) : **3 100 €** (au lieu de 100 € BP 2017)
 - +3000%
 - Augmentation de notre contribution au FPIC
 - les autres dépenses de gestion (65) : **564 800 €** (au lieu de 537 200 € BP 2017)
 - +5.14 %
 - Augmentation de la participation au SIVU Centre de Loisirs de St Ferréol en raison de la croissance du nombre d'enfants de Bon-Encontre fréquentant la structure. Baisse exceptionnelle en 2017.
 - Augmentation de la participation au SIVU de DAREL pour prendre en charge de manière partagée avec la commune de Pont du Casse, des travaux de transformation de la salle polyvalente en chalet d'accueil et de stockage. Renforcement des travaux d'entretien des locaux.
 - les charges financières (66) : 83 764.49 € (au lieu de 95 076.65 € BP 2017)
 - -11.90%
 - En lien avec le désendettement et la structure de notre dette
 - les charges exceptionnelles (67) : **33 550 €** (au lieu de 15 400 € BP 2017)
 - +117.86 %
 - Prévission d'annulation de titres sur les exercices antérieurs (Redevance occupation domaine public, TLPE, Cantine...).
 - les dépenses imprévues (022) : **200 000 €** (au lieu de 250 000 € BP 2017)
 - Permettent de répondre rapidement à des aléas budgétaires et elles sont en diminution.

2.- SECTION D'INVESTISSEMENT

Elle est en suréquilibre en recettes par rapport aux dépenses :

DEPENSES : **4 884 782.06 €** (au lieu de 5 865 424.54 € BP 2017)

RECETTES : **5 773 088.67 €** (au lieu de 5 865 424.54 € BP 2017)

Le niveau mesuré de dépenses d'équipement prévu cette année (3197 K€) intervient après une année forte (3 960 K€) en 2017 et ce, conformément à notre stratégie en matière d'investissement qui prévoit une alternance d'engagements hauts puis médians entre les budgets.

La baisse des recettes d'équipement (-32,53 %) s'explique par une diminution des subventions envisagées en lien avec le niveau d'investissement 2018 d'une part et par l'absence de recours à l'emprunt d'autre part. Toutefois le report de l'excédent de fonctionnement cumulé (2 854 K€), permet d'envisager au Budget Prévisionnel 2018, un virement de la section de fonctionnement à la section d'investissement de plus de 2.6 M€.

RECETTES

Les principaux postes des recettes d'investissement sont :

- Subventions (13) : **903 206.09 €** (au lieu de 1 153 872.79 € BP 2017)
 - -21.72 %
 - 689 606.09 € de RAR (689 872.79 en 2016) d'un montant identique à l'année dernière et constitués par le FST de l'Agglomération d'Agen et par la DETR notamment pour le financement des travaux de l'école de st Ferréol et de voirie pour la rue Lamartine.
 - 213 600 € de recettes nouvelles en baisse et correspondant aux demandes de subventions faites au titre de la DETR, auprès du Conseil Départemental et de l'Agglomération d'Agen
- Emprunts (16) : **0 €** (pas d'emprunt prévu au BP 2017)
 - Pas de recours à l'emprunt en lien avec une année « médiane » d'investissements
- Dotations (10) : **230 100 €** (au lieu de 240 100 € BP 2017)
 - -4.21%
 - Produit de la Taxe d'aménagement (ancienne TLE) revu à la baisse compte tenu des difficultés liées au PPRMT
 - Assurance des Produits de la récupération de la TVA compte tenu des investissements réalisés en 2016 (FCTVA) qui permet de maintenir les dotations sensiblement au même niveau.
- Excédent de fonctionnement Capitalisé (1068) : **1 266 155.39 €** (au lieu de 747 773.58 € BP 2017)
 - +69.32%
 - Résultat de l'affectation du résultat 2017 qui doit couvrir le besoin de financement
 - prise en compte du résultat de l'exercice de la section d'investissement (Recettes – dépenses), du solde d'exécution reporté n-1 (déficit cumulé) et des restes à réaliser de l'exercice précédent.

DEPENSES

Les principaux postes des dépenses d'investissement sont :

- Immobilisations incorporelles (20) : **26 420.80 €** (au lieu de 15 444.80 € BP 2017)
 - +71.03 %
 - 1 375.80 € de RAR
 - 25 045 € de dépenses nouvelles (licences informatiques pour nouveau serveur mairie et logiciel élections)

- Subventions d'équipement versées (204) : **513 625.70 €** (au lieu de 572 602.44 € BP 2017)
 - -10.30 %
 - 359 725.70 € de RAR essentiellement pour les logements sociaux
 - 153 900 € de dépenses nouvelles correspondant à notre participation aux frais d'équipement de la cuisine centrale pour la préparation des repas à Agen (8 000 €), des subventions logements sociaux (136 400 €) du PIG pour l'amélioration de l'Habitat et la participation aux travaux exigés aux riverains d'Euticals pour être en conformité avec le PPRT (9 500 €).

- Immobilisations corporelles (21) : **2 550 950.53 €** (au lieu de 3 254 736.54 € BP 2017)
 - -21.62 %
 - 906 072.53 € de RAR
 - 1 644 878 € de dépenses nouvelles dont :
 - Travaux de voirie rue Albert Camus, La frégate et Delbuguet
 - Cheminement route de st Ferréol
 - Création de WC à Ste Radegonde
 - Création d'aire de jeux pour enfants
 - Mise en sécurité des écoles et remplacement de jeux
 - Acquisition de défibrillateurs
 - Travaux accessibilité bâtiments communaux tranche 2
 - Tranche 3 du programme d'informatisation des écoles
 - Travaux centre Jacques Prévert
 - Mise en conformité pour homologation terrain de rugby
 - Éclairage courts extérieurs tennis
 - Mise en sécurité terrain de pétanque
 - Acquisition de caverne et columbarium
 - Abris de joueurs Baseball
 - Réalisation de pistes cyclables
 - Acquisition d'une broyeuse et désherbeur haute pression
 - ...

- Remboursement d'emprunts (16) : **520 000 €** (au lieu de 590 000 € BP 2017)
 - -11.86 %
 - Remboursement de la dette en capital. Après 2017, année du « fléchissement » de l'annuité de la dette, le

remboursement en capital continue de baisser en raison du désendettement engagé depuis plusieurs années.

- Dépenses imprévues (020) : **200 000 €** (au lieu de 250 000 € BP 2017)
 - *Permettent de répondre rapidement à des aléas budgétaires*

Je vous propose, Mes Chers Collègues, d'adopter le Budget Primitif 2018 qui vous est présenté **en ANNEXE 4**.

Je vous en remercie.

BUDGET PRIMITIF : La maquette principale est jointe en **ANNEXE 4**.

Compte tenu du volume important des pièces annexes du Budget, elles seront disponibles dès réception sur votre messagerie d'un mail d'information et seront également consultables en Mairie, aux heures d'ouvertures, auprès du Secrétariat général.

**Entendu l'exposé de Monsieur le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
PAR 25 voix Pour, 3 Contre**

ADOPTE le Budget Primitif 2018 tel que présenté.

Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire
de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal
Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois
à compter des formalités de publication et de transmission
en Préfecture.
Affichage le 29 mars 2018

Pour copie conforme,
Le Maire,

Pierre TREY D'OUSTEAU



AR PREFECTURE

047-214700320-20180328-2018032815-DE

Reçu le 29/03/2018